

Envoyé en préfecture le 12/08/2021

Reçu en préfecture le 12/08/2021

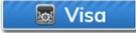
Affiché le

ID : 976-200059871-20210804-0015_2021-DE

Berger
Levrault

Bordereau de signature

delib 27 convention cadres 3CO

Signataire	Date	Annotation
Coordinateur RH, <i>Dépôt de PDF Coordinateur RH</i>	10/08/2021	 Visa delib 27 convention cadres 3CO
Signature de PDF Président, <i>Signature de PDF Président</i>	11/08/2021	  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST), émis par CertEurope eID User, valide du 02 sept. 2020 à 16:37 au 02 sept. 2023 à 16:37.
<i>Dépôt de PDF Coordinateur RH</i>		 Archivé

Dossier de type : PDF97CCCOUESTMAYOTTE // President

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes
du centre-ouest**

**Objet : Convention de développement économique territorial entre le Conseil
Départemental et le EPCI de Mayotte**

Séance du 04/08/2021

Délibération n° 27

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 juillet 2021 suite à la non tenue de la séance du même jour pour défaut de quorum, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la 3CO le mercredi 04 août 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula.

Absents :

ABDOU Mohamed AMBDI Youssof, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, BOINA M'ZE Salim, BOINAHÉRY Ibrahim, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH I Inchatia, HALIDI Hadidja, MADI OUSSÉNI Mohamadi, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina

Secrétaire de séance : MROIVILI Mouhamadi Moindjié

Considérant que le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum, s'agissant d'une 2^{ème} convocation,

Considérant que selon la loi NOTRe , les interventions générales des collectivités en matière d'aides au développement économique reposent sur le duo région-intercommunalité,

Considérant qu'en dehors des aides à l'immobilier d'entreprise exclusivement réservées aux EPCI, la région et l'intercommunalité par le biais d'une convention peuvent agir conjointement et de manière complémentaire en matière d'aides aux entreprises,

Considérant la nécessaire collaboration entre le département et les 4 intercommunalités pour le développement de nos territoires ;

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer la convention cadre définissant l'action conjointe des intercommunalités de Mayotte et du département en matière de développement économique,
- d'autoriser le président à signer les conventions spécifiques y afférentes.,
- ET d'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 04/08/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO
Ibrahima Said Maanrifa**



Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 11/08/2021
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**